

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2021-6-5-16

Séance du lundi 31 mai 2021

PDH - PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN - CONVENTIONS D'ADHESION

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, ALFANO Alfonsa, BAUER Marcel, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFET Françoise, BURGER Etienne, CAHN Mathieu, CARBIENER Thierry, DELMOND Max, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELKOUBY Eric, FERRARI Pascal, FISCHER Bernard, GRAEF-ECKERT Catherine, GRAPPE Alain, GROFF Bernadette, HABIG Michel, HEINTZ Paul, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JURDANT-PFEIFFER Pascale, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KEMPF Suzanne, KLINKERT Brigitte, KOCHERT Stéphanie, LE TALLEC Yves, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARAJO- GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MORITZ Christine, MULLER Betty, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, ORLANDI Fabienne, PAGLIARULO Karine, SCHITTLY Marc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TRIMAILLE Philippe, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, WITH Rémy, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane

EXCUSES AVEC PROCURATION :

COUCHOT Alain donne procuration à PAGLIARULO Karine
ERBS André donne procuration à DOLLINGER Isabelle
GREIGERT Catherine donne procuration à BAUER Marcel
HAGENBACH Vincent donne procuration à Rémy WITH
HELDERLE Emilie donne procuration à BIHL Pierre
HOLDERITH Nadine donne procuration à BURGER Etienne
JENN Fatima donne procuration à WITH Rémy
JUNG Martine donne procuration à ELKOUBY Eric
MEHLEN-VETTER Josiane, donne procuration à GROFF Bernadette
MEYER Philippe donne procuration à JEANPERT Chantal
MILLION Lara donne procuration à SCHITTLY Marc
RAPP Catherine donne procuration à GROFF Bernadette

EXCUSEE :

THOMAS Nicole

ABSENTS :

BERTRAND Rémi, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, ESCHLIMANN Michèle, HOMMEL Denis, OEHLER Serge, PFERSDORFF Françoise, ZAEGEL Sébastien

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1111-2, L.1111-9 et L.3211-1
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2021-1-1-04 du 2 janvier 2021 relative aux délégations de compétence du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2021-4-8-4 du 26 mars 2021 relative au Plan alsacien de rebond, solidaire et durable,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission Ouest Alsace du 6 mai 2021,
- VU l'avis de la Commission Centre Alsace du 12 mai 2021,
- VU l'avis de la Commission Sud Alsace du 17 mai 2021,
- VU l'avis de la Commission Région de Colmar du 21 mai 2021,
- VU le rapport du Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve le principe de la participation de la Collectivité européenne d'Alsace au Programme Petites Villes de Demain lancé en octobre 2020 par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANTC),
- Approuve la convention d'adhésion type au Programme Petites Villes de Demain, jointe en annexe à la présente délibération ;
- Approuve la convention d'adhésion de la Commune de Thann / la Communauté de Communes de Thann-Cernay au Programme Petites Villes de Demain à conclure notamment avec la Collectivité européenne d'Alsace qui sera représentée par le binôme du territoire Mme Annick LUTENBACHER et M. Pascal FERRARI au sein du comité de projet ;
- Approuve la convention d'adhésion la Commune de Neuf-Brisach / la Communauté de Communes Pays Rhin Brisach, au Programme Petites Villes de Demain à conclure notamment avec la Collectivité européenne d'Alsace qui sera représentée par le binôme du territoire Mme Betty MULLER et M. Michel HABIG au sein du comité de projet ;

- Approuve la convention d'adhésion de la Commune de Kaysersberg Vignoble / la Commune d'Orbey / la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg au Programme Petites Villes de Demain à conclure notamment avec la Collectivité européenne d'Alsace, qui sera représentée par le binôme du territoire Mme Emilie HELDERLE et M. Pierre HABIG au sein du comité de projet ;
- Approuve la convention d'adhésion de la Commune de Munster / la Communauté de Communes de la Vallée de Munster au Programme Petites Villes de Demain à conclure notamment avec la Collectivité européenne d'Alsace, qui sera représentée par le binôme du territoire Mme Monique MARTIN et M. Lucien MULLER au sein du comité de projet ;
- Approuve la convention d'adhésion de la Commune de Diemeringen / la Commune de Drulingen / la Commune de Sarre-Union / la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue (CCAB) au Programme Petites Villes de Demain à conclure notamment avec la Collectivité européenne d'Alsace, qui sera représentée par le binôme du territoire Mme Nadine HOLDERITH et M. Marc SENE au sein du comité de projet ;
- Approuve la convention d'adhésion de la Commune de Molsheim / la Commune de Mutzig / la Commune de Dorlisheim / la Communauté de Communes de la Région de Molsheim Mutzig au Programme Petites Villes de Demain à conclure notamment avec la Collectivité européenne d'Alsace, qui sera représentée par le binôme du territoire Mme Chantal JEANPERT et M. Philippe MEYER au sein du comité de projet ;
- Approuve la convention d'adhésion de la Commune de Wasselonne / la Commune de Marlenheim / la Communauté de Communes de Mossig Vignoble au Programme Petites Villes de Demain à conclure notamment avec la Collectivité européenne d'Alsace, qui sera représentée par le binôme du territoire Mme Michèle ESCHLIMANN et M. Thierry CARBIENER au sein du comité de projet ;
- Approuve la convention d'adhésion de la Commune de Villé / la Communauté de Communes de la Vallée de Villé au Programme Petites Villes de Demain à conclure notamment avec la Collectivité européenne d'Alsace, qui sera représentée par le binôme du territoire Mme Christine MORITZ et M. Frédéric BIERRY au sein du comité de projet ;
- Approuve la convention d'adhésion de la Commune de Wissembourg / la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg au Programme Petites Villes de Demain à conclure notamment avec la Collectivité européenne d'Alsace, qui sera représentée par le binôme du territoire Mme Stéphanie KOCHERT et M. Paul HEINTZ au sein du comité de projet ;

- Approuve la convention d'adhésion de la Commune de Barr / Communauté de Communes du Pays de Barr au Programme Petites Villes de Demain à conclure notamment avec la Collectivité européenne d'Alsace, qui sera représentée par le binôme du territoire Mme Nathalie KALTENBACH-ERNST et M. Bernard FISCHER au sein du comité de projet ;
- Approuve la convention d'adhésion de la Commune de Marckolsheim / la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim au Programme Petites Villes de Demain à conclure notamment avec la Collectivité européenne d'Alsace, qui sera représentée par le binôme du territoire Mme Catherine GREIGERT et M. Marcel BAUER au sein du comité de projet ;
- Autorise le Président à signer lesdites conventions, jointes en annexes à la présente délibération.

Mme Michèle ESCHLIMANN, en sa qualité de maire de Wasselonne et de 1^{ère} vice-présidente en charge du budget, de la fiscalité, du GEMAPI, de la friche Kolb et des résidences séniors de la Communauté de communes de Mossig-Vignoble, ne participe ni au débat ni au vote.

Mme Monique MARTIN, en sa qualité de 3^{ème} vice-présidente en charge de la culture, jeunesse, vie associative, bilinguisme de la Communauté de communes de la Vallée de Munster, ne participe ni au débat ni au vote.

Mme Catherine GREIGERT, en sa qualité de 1^{ère} adjointe au maire, présidente des commission urbanisme, développement durable et environnement de la commune de Marckolsheim et de 2^{ème} vice-présidente, en charge de la prospective financière, du budget et des transports de la Communauté de communes du Ried de Marckolsheim, ne participe ni au débat ni au vote.

Mme Nathalie KALTENBACH-ERNST, en sa qualité de maire de Barr et de 2^{ème} vice-présidente en charge du commerce local de la Communauté de communes du Pays de Barr, ne participe ni au débat ni au vote.

Mme Stéphanie KOCHERT, en sa qualité de 2^{ème} vice-présidente en charge du tourisme et des circulations douces de la Communauté de communes du Pays de Wissembourg, ne participe ni au débat ni au vote.

Mme Marc SENE, en sa qualité de maire de Sarre-Union et président de la Communauté de communes de l'Alsace Bossue, ne participe ni au débat ni au vote.

Le Président



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité